

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)**

**COMPTE RENDU DU 21 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt deux , le 21 janvier à 20 h00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le respect des règles de distanciation, sous la présidence de Pascal COMPIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :11

Pouvoirs :4

**Présents** : Pascal COMPIGNE, , Claire DEBOST, David CABUS, Alexandre COURAT, Patrick RAJON, Quentin BERGER, Chantal GINON-REY, Catherine GREGGIA, , Sandrine MEYER-PADELE, Herve SAUTARD BADIN, Michael TERZIAN, Eric TEYSSANDIER.

**Absent excusé** : Alain GODARD, Marie-Line LEBEGUE, Jean- Philippe LE SAUX, Eric TEYSSANDIER .

**Pouvoir** : Alain GODARD à Pascal COMPIGNE, Marie-Line LEBEGUE à Hervé SAUTARD-BADIN , Jean-Philippe LE SAUX à David CABUS, Eric TEYSSANDIER à Michael TERZIAN

**Secrétaire de séance** : Quentin BERGER

**FINANCEMENT DU PROJET EXTENSION ECOLE : RECOURS A L'EMPRUNT**

**DELIBERATION N° 1-2022** : Le maire rappelle le projet d'extension de l'école pour lequel un permis de construire a été déposé en août 2021. Il rappelle également les différentes subventions demandées à ce titre, auprès du département et de la CAF.

Pour mener à bien le projet il sera nécessaire de recourir à l'emprunt.

Montant du projet global : 1 200 000 € TTC (hors chauffage).

Il est proposé de le financer par :

- un prêt sur 20 ans de 400 000 euros,
- 400 000 euros en prêt relais en attendant le versement des subventions.
- et un prêt relais de 200 000 euros au titre du FCTVA récupérable.

(Hors budget chauffage pour lequel une demande de subvention de 200 000 € a été faite)

Le choix du financier fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Les élus sur exposé du maire

VALIDENT à l'unanimité le recours à l'emprunt tel que proposé.

Le choix du /des établissements financiers fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

### **DELIBERATION N°2-2022**

Monsieur le Maire rappelle le départ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 d'un adjoint technique (à temps non complet) en retraite.

Il rappelle que les suppressions d'emplois, les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

L'avis favorable du comité technique recueilli le 19 janvier 2022 ,pour la suppression d' un poste d'adjoint technique territorial suite à départ en retraite, est présenté au conseil.

(Séance du Comité technique en date du 16/12/2021-avis favorable pour suppression de poste d'adjoint technique territorial à 20h39).

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante de supprimer le poste à temps non complet.  
APPROUVE A L'UNANIMITE

Le tableau des effectifs s'établit comme suit :

Filière animation : 1 poste d'adjoint d'animation titulaire à temps complet  
1 poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet  
8 postes en cdd  
1 poste en contrat d'apprentissage

Filière technique : 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps complet

Filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet

## **MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

### **POUR LA REFECTION ET LA RESTAURATION DE L'EGLISE**

#### **CHOIX DU CANDIDAT**

### **DELIBERATION N° 3-2022 :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection et restauration de l'église.

Les propositions reçues pour mission de maitrise d'œuvre ont été examinés en réunion du 12 janvier dernier.

ATELIER ISSHIN      NOTE FINALE 89

METAMORHOSES      NOTE FINALE 88.25

Il est proposé de retenir l'Atelier ISSHIN -VILLEURBANNE-qui a obtenu la meilleure note

Montant de la mission : 20 800 € HT

APPROUVE A L'UNANIMITE

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### POINT FINANCES

#### Section de Fonctionnement

Pas de difficulté particulière -le budget devrait se clôturer à environ 48 000 euros.

Charges du personnel : Ce poste a augmenté de 25 %

Les petits frais de fonctionnement de 37% .

il faudra être rigoureux en 2022.

Le total des dépenses a augmenté de 31.5 %

#### Section d' Investissement :

Extension de l'école : le budget est de 1.2 millions TTC. Dont 800 000 euros à payer en 2022.

SUBVENTIONS ATTENDUES : 667 900 €

TERRAIN BIKE PARK ESTIMATIF à :9 000 €

ENFOUISSEMENT DES LIGNES 25 000 € MONTEE DU VILLAGE 40 000 €

DISSOLUTION DU CCAS Un courrier officiel sera adressé aux membres du CCAS.

Une association devrait être créée qui reprendra les fonctions du CCAS :

Une matinée Bugnes sera organisée le 5 mars 2022.

CME : Une réunion a été organisée pendant les dernières vacances scolaires avec les jeunes élus.

VOIRIE : Carrefour du Ginet.

La sécurisation du carrefour pour la traversée des enfants au niveau des abris bus est à l'étude.